

Rapport annuel 2011 de la Commission de Gestion chargée de l'examen de la gestion de la Municipalité de Nyon

Sommaire

Préambule.....	Page 2
Synthèse.....	Page 3
Rapport des sous-commissions	
1. Service de l'urbanisme.....	Page 5
2. Service de la police communale.....	Page 9
3. Service des sports, des manifestations et de la maintenance.....	Page 14
4. Service de la mobilité.....	Page 19
5. Service des travaux et environnement (port).....	Page 26
Conclusion générale.....	Page 27

Rapport annuel de la Commission de Gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de Gestion que vous avez nommée est composée de :

Mesdames et Messieurs
Gregory Durand, Président
Eric Bieler, Vice-Président
Jacky Colomb, Secrétaire
Victor Allamand,
Patrick Buchs,
Véronique Bürki Henriod,
Alexandre Démétriadès,

Suzanne Favre,
Jean-François Füglistner,
Josette Gaille,
Dominique Karlen,
Myriam Pasche,
Christine Trolliet,
Christian Udasse,
Jürgen Vogel.

Entre novembre 2011 et juin 2012 elle s'est réunie à 17 reprises en plénum et 4 fois en sous-commissions.

Préambule

La COGES a constitué cette année, cinq sous-commissions chargées de visiter des services, ou des offices et de leur poser des questions. Elle a siégé en plénum, de novembre 2011 à juin 2012 à 17 reprises. Les sous-commissions se sont réunies chacune une fois pour leur visite planifiée. Chaque visite a donné lieu à un rapport détaillé. La préparation des visites et la rédaction des rapports ont été discutées en plénum.

On peut affirmer que le processus général s'est bien déroulé, que le calendrier a été respecté et que la Municipalité a tenu les délais tant en ce qui concerne la remise de son rapport que les réponses aux questions posées. Celles-ci portaient notamment sur les préavis bouclés, le rapport municipal ainsi que quelques questions ciblées sur des sujets particuliers.

La COGES a en outre examiné 18 préavis bouclés pour un montant de 13'251'945,28 francs. Toutes les questions relatives à ces préavis ont été documentées et adressées au Service des finances. Les réponses nous sont parvenues en temps utile et la COGES a pu faire valoir quelques souhaits en matière de présentation des documents et notamment des factures ventilées sur différents préavis. Les remèdes à apporter ont été évoqués avec le chef du Service des finances et, nous l'espérons, porteront leurs fruits pour le prochain exercice.

La COGES se félicite donc de l'excellente collaboration obtenue aussi bien avec les représentants de la Municipalité qu'avec les différents chefs de service ou d'office. Elle souhaite que son rapport soit considéré comme une contribution à la bonne marche de notre commune.

Synthèse

Service de l'urbanisme

L'urbanisme est un service orphelin depuis plusieurs années. Les dérives observées semblent avoir pour origine une surcharge chronique de travail. En réalité, il apparaît que l'indispensable transmission de la mémoire ne s'est pas faite lors du départ de M. Berta. Mme Pagano a dû penser reprendre un outil de planification urbanistique bien rodé alors qu'elle héritait en réalité d'un service où les mystères historiques étaient probablement plus nombreux que les faits établis. Par la suite, des habitudes de glissement des missions, de recouvrement des compétences entre le Service de l'urbanisme et le Service des travaux et environnement ont été rendues possibles et facilitées par la gouvernance des deux services par un même Municipal. Cette confusion des missions respectives des collaborateurs des services incriminés est peut-être à l'origine de la mésentente entre les chefs de service mais cette dernière aura été le révélateur d'une situation dévoyée qui s'était installée sans qu'elle ne fût identifiée formellement.

La COGES regrette vivement que la Municipalité ait attendu de trop nombreuses années pour réagir et remédier à la situation.

Service de la police municipale

La sous-commission a constaté que le Service de police a bien fonctionné en 2011. Il a rempli au mieux ses tâches et ses missions compte tenu des problèmes d'effectifs. De plus, le développement d'un marché de stupéfiants en ville de Nyon a généré une situation de tension pour les agents de police mis sous pression par la population. La mise en place de la réforme policière semble avoir été soigneusement préparée par le service de police. Des priorités ont dû être dégagées et certaines tâches administratives ou projets ont malheureusement pris du retard qui est sur le point de se combler.

Service des sports, des manifestations et de la maintenance

Au terme de la visite du service des sports, des manifestations et de la maintenance, la sous-commission de la COGES a eu une très bonne impression des activités du service dans lequel il semble que les projets soient bien menés. Nous souhaitons que le service puisse rapidement disposer d'espaces adéquats. En particulier pour que l'accueil au guichet ne perturbe pas constamment le travail des collaborateurs et pour que le chef de service puisse bénéficier d'un lieu propice à la confidentialité nécessaire à l'exécution de certaines de ses tâches. Par ailleurs, le défi de la régionalisation nous semble être particulièrement important à relever pour le développement d'une politique sportive ambitieuse pour tous.

Service de la mobilité

Lors de la séance avec Mesdames Ruey-Ray et Mameri Khiat, la sous-commission a pu constater que l'Office de la mobilité, bien qu'il soit encore en phase de recherche des repères nécessaires à un fonctionnement optimal, est incontournable sur nombre de dossiers relatifs au développement urbain de la ville de Nyon. Le travail mené par les membres est crucial à la fois pour notre ville mais aussi pour l'ensemble de la Région qui connaît, entre autre, une croissance démographique spectaculaire depuis quelques années.

Il est rassurant de constater que les questions de mobilité prennent désormais une place importante au sein des décisions prises par la Municipalité et par le Conseil régional.

L'Office de la mobilité relève qu'il risque sensiblement de manquer d'effectifs dans les années à venir.

La sous-commission tient également à relever que l'atmosphère de travail et la qualité de la gestion au sein de l'Office de la mobilité sont bonnes.

Rapport des sous commissions

Service de l'urbanisme

Introduction

Mardi 5 avril 2011

Personnes présentes : Mme Elisabeth Ruey-Ray (Municipale ad intérim), M. Bernard Voeffray (Chef de service ad intérim) ainsi que les membres de la sous-commission : Mme Josette Gaille, MM Gregory Durand, Patrick Buchs, Jacky Colomb premier nommé et rapporteur.

Préambule

La COGES, consciente de l'état déficient du service de l'urbanisme, n'a pas désiré surcharger ce dernier par des investigations démesurées et adresse donc ses questions à la tête du service. Elle veut analyser les problèmes de fond principalement avec les Municipaux concernés et éventuellement le Syndic.

La difficulté de réunir ces personnes à une même date, nous a conduit à ne recevoir que la Municipale actuellement en charge du service. Mme la Municipale a repris le service et le suivi des dossiers, elle se dit parfaitement au courant des affaires et a exprimé le désir de répondre seule à la sous commission en s'engageant, dans ses réponses, à la plus grande transparence. La COGES s'était réservé toutefois le droit de questionner l'ancien Municipal ou le Syndic si elle le jugeait nécessaire à sa compréhension des événements.

Thématiques abordées

1. Questions concernant le fonctionnement du service
2. Questions concernant l'avancement des dossiers de la Ville
3. Bilan des perspectives 2011 tirées du rapport municipal 2010

1. Fonctionnement du service

Depuis plus d'une année, la COGES s'est inquiétée de l'état de crise régnant au sein du service de l'urbanisme : absence prolongée de la cheffe de service Mme Pagano, rumeur de discorde entre chefs de service, retard dans les dossiers. Elle avait posé en son temps les questions relatives à ces inquiétudes, les réponses furent rassurantes de la part du Municipal alors en poste. C'est pourquoi le sentiment de crise s'est peu à peu imposé aux commissaires de la COGES qui désirent cette année que des réponses claires soient apportées aux Conseil communal.

Madame la Municipale nous déclare que ce n'est pas le problème de la mésentente entre chefs de services qui est à l'origine de la crise.

Le service de l'urbanisme a été créé par M. Espero Berta, qui l'a dirigé pendant plus de vingt ans. A son départ de nombreuses informations n'ont pas été transmises, il y avait beaucoup de choses non écrites, des faits de mémoire propre à un homme qui connaissait très bien son terrain et qui n'a pas jugé bon de transcrire tout son savoir. Des accords verbaux ont même été conclus comme on a pu s'en rendre compte lors d'un récent préavis concernant une levée de servitude sur un terrain à bâtir.

Dès lors la succession s'avérait difficile. Mme Pagano a repris le service sans qu'aucune passation de pouvoir n'ait lieu. Elle y a travaillé durant 2 ans, elle a ensuite bénéficié d'un congé maternité, puis d'un long arrêt maladie. Le poste de chef de service est resté vacant pendant une année. A cette époque se sont probablement produits des glissements dans les définitions des missions de chacun. Le service était surchargé, le Municipal d'alors M. Dupertuis fonctionnait comme chef du service de l'urbanisme mais était également Municipal du service travaux et environnement. Il a pu se faire aider dans sa tâche par M. Menthonnex chef de service de T&E et une partie de son personnel. Des habitudes ont été prises, puis ont été ressenties comme invasives par le nouveau chef de service de l'urbanisme, M. Sylvain. Les premières tensions sont apparues entre les deux hommes.

La crise a fait ressortir la nécessité de redéfinir clairement les missions. Un audit a été demandé par la Municipalité et a fait apparaître qu'il y avait des tensions au moment de passer les dossiers de l'urbanisme à travaux et environnement. A quel moment devait-on laisser le contrôle à l'autre ? Il y avait trop de travail, on ne peut pas dire qu'il y avait superposition des services, elles étaient historiques, datant de l'époque de M. Berta. Les missions n'étaient pas définies et au fil du temps les collaborateurs se méprenaient sur leur rôle ou celui de leurs collègues.

M. Sylvain avait repris le service en mars 2008 et l'a quitté en décembre 2011.

Il était en arrêt maladie depuis plusieurs mois. Une discussion a eu lieu entre la Municipalité et M. Sylvain, qui, au vu de la difficulté d'un retour au service, a conclu qu'il était préférable de quitter son poste. Un arrangement protégé par une clause de confidentialité a été arrêté. Il ne contient, aux dires de Mme Ruey-Ray, aucune option extraordinaire. La COGES n'a pas pu en prendre connaissance.

De janvier à mars 2011, la Municipalité a demandé à M. Bernard Voeffray de trouver des solutions. Avec les collaborateurs, ils ont cherché et trouvé les procédures adéquates.

Toutes les missions ont été revues, les chefs de services se sont mis d'accord en fonction des compétences de chacun. Tous les acteurs et même certains qui avaient quitté la commune ont été consultés.

Résultats de l'audit

Constat n° 1

- Missions qui se chevauchent
- Différence de vision entre personnes au moment du passage de responsabilité

Constat n° 2

- Il faut dissocier la surcharge de travail du conflit de personnes. Celui-ci a été mal vécu par le service mais surtout la surcharge de travail a été la cause du départ des 2 chefs de service.

Constat n°3

- La crise est structurelle et constante, nous ne sommes pas dans une crise aigüe.

- Il y a actuellement 23 plans de quartier (PQ) ouverts, c'est beaucoup trop.
- Une grande ville comme Fribourg en gère 4 ou 5 à la fois.
- Aujourd'hui 10 PQ ont été sélectionnés pour être avancés (ce qui semble encore trop aux yeux de M. Voeffray), les autres sont en attente pour l'instant.
- Du retard sera pris sur ces dossiers mis en attente

Constat n° 4

- Les services n'arrivent plus à suivre les « politiques »
- Le service est sous doté en matière de ressources humaines
- Il y a des difficultés de recrutement
- Le service ne fait que de la planification et confie des mandats à des bureaux privés comme par exemple des plans. Jusqu'en 2005 la cohérence était assurée entre les PQ (départ de M. Berta)

Avancement des dossiers de la Ville

Les conventions avec la Métairie et l'UEFA n'ont pas été signées avant la délivrance du permis de construire contrairement à ce qui avait été déclaré et prévu en commission. La COGES se demande pourquoi et s'inquiète de savoir si toutes les promesses faites seront réalisées.

A l'heure de la réponse municipale la convention avec l'UEFA et avec la Métairie est maintenant signée. Un remaniement parcellaire est en cours. Comme il a été dit plus haut, les méthodes de travail jusque là n'ont pas toujours été adéquates. Il faut reconsidérer les procédures avec des étapes de validation.

Le PGA (Plan Général d'Affectation) et le RPE (Règlement communal sur le Plan d'Extension et la police des constructions) sont toujours en attente de révision.

Qu'a-t-on entrepris en 2011 pour l'avancement de ce dossier ?

Quelqu'un a été engagé à 60 % pour la planification mais c'est encore insuffisant.

Le plan d'aménagement des rives du lac n'est pas encore abouti, il y a des lustres qu'il fait l'objet de remarques de la part de divers conseillers mais sans signe évident d'avancement.

Qu'a fait la Municipalité pour débloquer ce dossier en 2011 ?

Ce dossier ne fait pas partie des priorités de la Municipalité.

Le dossier du quartier de Colovray traîne depuis plusieurs mois, pourquoi ?

La planification est en cours, le dossier a été présenté à la Municipalité.

Une information sera donnée dans le courant de 2012.

Quels sont les avancements réalisés en 2011 dans le dossier de la RDU ?

Un préavis va être déposé pour l'engagement d'un chef de projet. La participation de la commune est de 50'000 francs par an pendant 5 ans. Eysins a déjà démarré la planification. Le développement de la RDU sud est en cours.

Le développement de la RDU nord est à une échéance de 20 ans.

Conclusion

L'urbanisme est un service orphelin depuis plusieurs années. Les dérives observées semblent avoir pour origine une surcharge chronique de travail. En réalité, il apparaît que l'indispensable transmission de la mémoire ne s'est pas faite lors du départ de M. Berta. Mme Pagano a dû penser reprendre un outil de planification urbanistique bien rodé alors qu'elle héritait en réalité d'un service où les mystères historiques étaient probablement plus nombreux que les faits établis. Par la suite, des habitudes de glissement des missions, de recouvrement des compétences entre le Service de l'urbanisme et le Service des travaux et environnement ont été rendues possibles et facilitées par la gouvernance des deux services par un même Municipal. Cette confusion des missions respectives des collaborateurs des services incriminés est peut-être à l'origine de la mésentente entre les chefs de service mais cette dernière aura été le révélateur d'une situation dévoyée qui s'était installée sans qu'elle ne fût identifiée formellement.

La COGES regrette vivement que la Municipalité ait attendu de trop nombreuses années pour réagir et remédier à la situation.

Service de la police communale

Introduction

Date : Lundi 26 mars 2012

Lieu : Poste de police, Place du Château 10

Personnes présentes : Mme Elisabeth Ruey-Ray (Municipale), Lieutenant Christian Gilgen (chef de Service a.i.) ainsi que les membres de la sous-commission : Mme Christine Trolliet, MM. Alexandre Démétriadès, Jacky Colomb et Eric Bieler (président et rapporteur).

Préambule

La sous-commission a préparé et envoyé ses questions par écrit avant avoir pris connaissance du rapport de gestion, raison pour laquelle certaines d'entre elles ne semblent plus actuelles. D'autres questions ont été posées verbalement lors de la rencontre, suite à la lecture du rapport de gestion 2011. La sous-commission remercie la Municipale et le chef de service a.i. pour leur accueil, leur disponibilité et les réponses franches et précises qu'ils ont fournies.

Thématiques abordées

1. Nouvelles tâches et nouvelles compétences du service de police et de ses agents.
2. Trafic de drogue à la Promenade d'Italie.
3. Contrôle de la vitesse par radar.
4. Respect de la loi concernant la jeunesse.
5. Charte de collaboration entre les tenanciers d'établissements publics et la police municipale.
6. Mise en œuvre des décisions prises lors de l'acceptation du préavis 191 en février 2011.
7. Fonctionnement du service en l'absence prolongée du commissaire.
8. Suivi des amendes d'ordre en 2011.
9. Transfert du contrôle de l'habitant au service informatique.
10. Promotions
11. Augmentation du nombre d'infractions

1. Nouvelles tâches et nouvelles compétences.

Quels sont les rapports avec la gendarmerie ?

Quelles mesures ont été prises pour la mise en place de la réforme policière au 1^{er} janvier 2012 ? Les agents municipaux ont-ils été formés pour les nouvelles tâches qui leur ont été confiées ?

D'une manière générale, la collaboration est bonne avec la gendarmerie, même encore meilleure depuis l'introduction de la réforme. Des rapports mensuels de coordination ont lieu, notamment au niveau de la prévention. Certaines actions communes, en particulier au centre de l'EVAM aux Fontaines, ont été menées avec succès.

Les tâches suivantes ont été transférées de la police cantonale à la police municipale : prise de plaintes et constats judiciaires (dès le 1^{er} janvier 2012 pour ce dernier point). Pour les autres plaintes, telles que les violences domestiques, la police communale en aura la délégation dès le 1^{er} avril 2012. Il est à noter que durant les premiers mois de 2012, une augmentation de 100% des plaintes a été constatée et requiert un agent à plein temps pour cette tâche.

La police municipale souhaite garder certaines tâches administratives, comme la transmission des commandements de payer ou la relève des fiches d'hôtel, afin de garder le contact avec les hôteliers et la population.

Il est à relever encore que, depuis la réforme, le poste de gendarmerie du chemin des Tattes d'Oie n'est ouvert que durant 1h 30 par jour.

2. Pourquoi la police a-t-elle abandonné la promenade d'Italie au trafic de drogue et quelles sont les actions entreprises pour contrôler le trafic vers le centre de requérants du quartier des Fontaines ?

La police n'a pas abandonné la promenade d'Italie, mais priorisé ses actions sur les Fontaines. Les trafiquants de la promenade d'Italie sont les mêmes que ceux des Fontaines. Le lieu n'est certes pas idéal, mais la police pense qu'il est préférable de concentrer ce genre d'activité sur une seule zone. Elle estime qu'une zone « visible », donc moins discrète est plus difficile d'accès pour les jeunes.

En collaboration avec la police cantonale et les gardes-frontières, équipés de chiens, la police municipale arrive souvent à débusquer les cachettes. Ces contrôles vont être augmentés.

La police regrette vivement que la justice soit trop laxiste et que les peines encourues ne soient pas assez dissuasives. Les consommateurs ou les vendeurs ne sont en général poursuivis que par l'amende. La police ne baisse cependant pas les bras et, avec les moyens et effectifs à disposition elle continue d'être présente le plus possible.

Selon la Municipale, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les dealers ne sont pas dangereux. Certes, les passants sont parfois agressés verbalement mais pas physiquement.

Suite à une pétition une rencontre a eu lieu entre des représentants de l'Etat dont le Préfet et le Procureur, de l'EVAM et de la Municipalité. Cette réunion, qui a permis aux différents intervenants de faire valoir leur point de vue, a un peu calmé le jeu sans toutefois diminuer le trafic. La Municipalité n'a pas souhaité communiquer publiquement sur cette pétition et cette rencontre. La sous-commission a demandé le texte de cette pétition à la Municipalité et en a eu connaissance. Selon la police, les drogues saisies sont à 95% de la marijuana et quelques boulettes de cocaïne.

Les problèmes sont dus aux faits que :

- les trafiquants sont des « cas Dublin », ce qui signifie qu'ils n'ont plus d'espoir de rester en Suisse et qu'ils n'ont rien à perdre, même en cas de condamnation ;
- il y avait trop de requérants dans l'abri PC des Fontaines ;
- le centre était ouvert toute la journée.

3. Contrôle de la vitesse par radar. Quel bilan tirer de ces contrôles et combien de fois le radar a-t-il été engagé, où et à quelles heures de la journée ? Les radars fixes sont-ils en fonction ?

Le radar mobile a été engagé 18 fois en 2011, le matin ou l'après-midi, normalement aux heures de sortie des classes, et parfois aussi en soirée mais jamais en pleine nuit. Il est placé généralement à la route de St-Cergue et à la route de Duillier. Les contrôles par le radar mobile se font toujours avec un poste d'intervention placé plus loin, ce qui mobilise plusieurs

agents. Cette manière de faire permet de contrôler également d'autres éléments (vignette, pneus, permis, etc.).

Pour avoir le droit d'effectuer des contrôles en zones 20 et 30, la loi fédérale stipule qu'il faut que 85% des automobilistes respectent la limitation, ce qui n'est pas le cas actuellement. Des chicanes et autres ralentisseurs doivent être installés, pour inciter les conducteurs à diminuer leur vitesse et imposer le respect des limitations. Seul l'emploi du radar « speedy » (qui indique la vitesse et qui enregistre les données) est autorisé dans ces zones pour le moment. La sous-commission souhaite que ces aménagements soient réalisés le plus rapidement possible afin de contraindre les automobilistes à respecter la loi et de permettre au service de police de procéder aux contrôles de vitesse.

4. Comment le respect de la loi concernant la jeunesse est-elle appliquée ? (heures de sortie, entrée dans les bars, vente de boissons alcoolisées).

La police doit intervenir si de trop jeunes enfants sont dehors après 21h. Ceux-ci sont ramenés à la maison et les parents reçoivent un avertissement écrit et éventuellement une amende en cas de récidive.

Selon la loi, les jeunes de moins de 16 ans non accompagnés n'ont pas accès aux cafés, tea-rooms, bars, pubs et discothèques, sauf s'ils ont une autorisation écrite des parents qui ne peut être accordée jusqu'à 18h pour les jeunes de 10 à 12 ans et jusqu'à 20h pour les jeunes entre 12 et 16 ans. Les salons de jeux sont interdits aux moins de 16 ans, sauf s'ils sont accompagnés et les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas accès aux night-clubs.

Le contrôle de l'accès et de la consommation dans les bars et les établissements publics, est sous la responsabilité des tenanciers.

Concernant la vente d'alcool (vin et bière), elle est autorisée dès 16 ans alors que les alco pops, premix, cocktails et boissons distillées dès 18 ans.

La sous-commission souhaite que la police fasse distribuer à la population un fascicule, notamment par l'entremise des écoles, résumant certains articles de loi concernant la jeunesse, souvent méconnus des parents et des enfants eux-mêmes.

5. La charte de collaboration entre les tenanciers d'établissements publics et la police municipale a-t-elle été signée ? Si oui, quels en sont ses effets ? Le groupe de travail prévu est-il constitué ?

La charte a été finalisée et sera signée en avril 2012. Elle instaure un partenariat entre les tenanciers d'établissements publics ouverts la nuit et les autorités communales. Elle clarifie les responsabilités de chacun des partenaires dans le but de préserver l'ordre et la tranquillité publics, de veiller à la sécurité des noctambules et de soutenir le travail des services privés de sécurité comme celui de la police communale. Le groupe de travail a été réactivé.

La sous-commission souhaite également que la réglementation en matière de vente d'alcool dans les manifestations publiques soit mieux accompagnée et contrôlée. Le volet prévention (information et formation) doit être plus particulièrement mis en avant. En 2011, des contrôles n'ont malheureusement eu lieu qu'une ou deux fois dans l'année.

6. Où en est la mise en œuvre des décisions prises lors de l'acceptation du préavis 191 en février 2011 ? (2 postes d'agents de police, poste mobile de police, caméras de surveillance). Pourquoi la pose des caméras de surveillance prend-elle autant de temps ?

Concernant les deux agents prévus pour le groupe de police de proximité, l'un d'entre eux a été extrait d'une brigade de police secours, après avoir suivi une formation spécialisée. Par manque d'effectif, le second policier n'entrera en fonction qu'en juillet 2012. Des contacts sont déjà en cours avec les commerçants qui manifestent de l'intérêt à la création de ce service.

Les délais de livraison du fourgon pour le poste de police mobile ont été très longs. Il faut également équiper ce véhicule et lui choisir un design. Ces opérations devraient être terminées fin avril 2012.

Le règlement sur les caméras de surveillance, qui est actuellement à l'étude au SeCRI, n'est pas encore validé par ce service cantonal, le préposé étant très attentif au respect de la loi. Cela explique le retard dans la mise en place de ces caméras.

7. Comment a fonctionné le service en l'absence prolongée du commissaire ?

Le commissaire Seiler est en arrêt maladie dès le 14 novembre 2011 pour une durée indéterminée. Dès le 1^{er} janvier 2012, le Lt Gilgen a été désigné comme chef de la police.

La réforme policière a engendré un surcroît de travail qui a dû être réparti entre les autres membres du corps de police, déjà en sous-effectif. Depuis la réforme, la police communale enregistre aussi les plaintes pour voies de fait, les dommages à la propriété et les vols. Le traitement des plaintes par la commission de police composée du commissaire Seiler et du Lt Gilgen ainsi que le projet de collaboration intercommunale qui était confié au commissaire Seiler ont pris du retard.

8. Quelle a été la manière de traiter les amendes d'ordre durant l'année 2012 ?

Le retard est lié au changement de loi sur les sentences municipales et aux modifications du programme informatique, ainsi qu'à la maladie de la secrétaire qui n'a travaillé qu'à 50% pendant un certain temps.

Selon le chef de service, à l'heure de la visite de notre sous-commission, le retard est comblé et le suivi des amendes d'ordre est à jour.

Lors de notre visite du service, la sous-commission a encore posé verbalement les questions suivantes :

Pourquoi avoir transféré le contrôle de l'habitant au service de l'informatique ? Est-ce légal ?

La décision a été prise par la Municipalité, en accord avec le chef de l'office. Ce choix semble judicieux car l'informatique est beaucoup utilisée en particulier pour l'échange de données au sein du canton par l'intermédiaire de l'application informatique cantonale.

La COGES regrette ce transfert, estimant que le service à la population, vu les informations confidentielles qu'il traite, devrait rester sous le contrôle de la police. La COGES prend note que ce transfert est légal.

Au point 1.3 du rapport de gestion, il est indiqué qu'aucune promotion n'a eu lieu pour des raisons d'économie. Quelle est la politique de promotion du service ? Peut-il y avoir un effet négatif dû à cette stagnation ? Si oui, a-t-il été mesuré ?

Il faut savoir que les promotions se font au mérite et aux qualifications obtenues suite à des cours, des concours et/ou des examens. Les annuités ont été versées normalement et personne, selon la Municipale, n'était au plafond de sa classe. La décision de ne pas faire de promotions de grade au 1^{er} janvier 2011 n'a pas créé de trop grandes frustrations parmi le corps de police. Il est à relever que de nombreuses promotions ont eu lieu en janvier 2012.

Le nombre d'interventions a augmenté de 20% entre 2010 et 2011 alors qu'il avait déjà augmenté de 15% l'année précédente. Les infractions ont progressé de 487 en 2009 à 892 en 2011. Comment l'expliquer ?

C'est une des conséquences dues à la nouvelle répartition des tâches entre les corps de police, à l'ouverture du centre de requérants aux Fontaines, à la recrudescence de petits vols à l'étalage et au trafic de drogue.

Quel est le mode de collaboration entre Nyon et Prangins ?

La police intercommunale Nyon-Prangins peut intervenir sur le territoire des deux communes. Un poste de police subsiste à Prangins. Il a principalement pour tâches de traiter les affaires administratives. Deux policiers sont payés par la commune de Prangins.

Conclusion

La sous-commission a constaté que le Service de police a bien fonctionné en 2011. Il a rempli au mieux ses tâches et ses missions compte tenu des problèmes d'effectifs. De plus, le développement d'un marché de stupéfiants en ville de Nyon a généré une situation de tension pour les agents de police mis sous pression par la population. La mise en place de la réforme policière semble avoir été soigneusement préparée par le service de police. Des priorités ont dû être dégagées et certaines tâches administratives ou projets ont malheureusement pris du retard qui est sur le point de se combler.

Introduction

Jeudi 29 mars 2012

Personnes présentes : Mme Stéphanie Schmutz (Municipale), M. Christophe Huybrechts (Chef de service) ainsi que les membres de la sous-commission : Mmes Josette Gaille, Myriam Pasche (rédactrice du rapport), MM Gregory Durand, Eric Bieler, Dominique Karlen, (président).

Préambule

La COGES a préparé et envoyé ses questions au service des sports, manifestations et maintenance avant la rencontre. L'intérêt de la COGES était plus particulièrement de faire un bilan des activités suite à la réorganisation du service des sports et notamment le rattachement de l'office des manifestations et de la maintenance. Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Thématiques abordées

1. Vision du service des sports, manifestation et maintenance
2. Environnement de travail
3. Service de location des salles
4. Collaboration Ville de Nyon-UEFA
5. Déploiement de la patinoire
6. Accompagnement des manifestations
7. Activités de maintenance

1. Vision du service des sports, manifestation et maintenance

Quels sont les axes d'amélioration envisagés pour ce service ? Quel est le soutien de l'office des sports pour les manifestations nationales et internationales ? Où en est la proposition de mettre en place une bourse aux bénévoles sur le site de la ville de Nyon ? Quel est le bilan du « sport facultatif pour les enfants » ?

La vision du service des sports est de développer le sport pour l'ensemble de la population et des sociétés sportives en déployant le soutien (subsides) et l'accès aux infrastructures sportives nécessaires à l'objectif de « sport pour tous », telles que patinoire, terrains de sport, etc.

Dans le but d'avoir une vision globale, le développement des objectifs du sport sont réalisés en concertation avec le plan d'infrastructures régionales, notamment par le biais de la Commission régionale des sports qui se réunit 5-6 fois par année.

En termes de subventionnement, 300'000.- fr. chaque année sont alloués aux sociétés sportives, sans distinction entre enfants nyonnais ou non nyonnais.

La Ville n'est plus organisatrice, ni coorganisatrice d'événements mais considère son rôle de « facilitatrice » pour les organisateurs de manifestations. Elle est garante d'une unité de traitement des demandes, notamment via un formulaire d'attribution disponible en ligne (cf. <http://www.nyon.ch/fr/officiel/guichet/documents.php?type=formulaire&service=3879>.)

Le service a par ailleurs récemment édité un guide à l'usage des manifestations, guide recensant conseils et organismes utiles pour la réalisation d'un « événement responsable » (cf. <http://www.nyon.ch/fr/actualite/un-guide-nyonnais-pour-des-manifestations-responsables-665-30407>)

Un des critères essentiels pour le déploiement d'une manifestation à Nyon est celui de la sécurité et ce dernier est particulièrement discuté dans la séance hebdomadaire réalisée avec le service de police.

Si le service est acquis à l'idée du développement d'une bourse aux bénévoles, ce projet n'est pas d'actualité aujourd'hui en raison du manque de ressource spatiale dans l'unique bureau partagé par l'ensemble des collaborateurs et chef de service. Cette question de bourse aux bénévoles doit passer par une discussion dans le cadre de la commission des sports, mais doit également être pensée et réalisée à une échelle régionale.

Concernant le sport facultatif des enfants, le bilan 2011 est excellent puisque ce dernier a suscité beaucoup d'intérêt de la part des enfants et des parents. L'élargissement de l'offre est très souhaitable, mais rendue complexe en raison des plages horaires concernées par ces activités.

L'arrivée de M. Deriaz au service de la maintenance représente une valeur ajoutée en terme de service à la clientèle et d'efficience via une organisation optimisée des ressources.

2. Environnement de travail

Nombre de personne à plein temps / temps partiel ? Nombre de place de travail ?

Historiquement, le service des sports était à Colovray. Depuis la remise de la gestion à l'UEFA, le service a rejoint la place du Château, ce qui est plus commode pour déployer le service de guichet unique ainsi que pour les séances communes à d'autres services en ville. A ce jour, 5 personnes ont leur poste de travail sur une surface de 43 m² incluant le guichet d'accueil pour les demandes, sans compter un petit pupitre rabattable pour l'apprentie. Cette étroite cohabitation n'est clairement pas optimale pour la bonne marche du service, tant pour le chef de service qui ne dispose d'aucun endroit calme pour développer ses activités et celles de ses collaborateurs, que pour ces derniers, fréquemment perturbés par une demande en cours au guichet.

3. Service de location des salles

Mise en place de l'outil de gestion de la réservation des salles ? Quel prix de location pour les salles du gymnase ? Quel est le nombre de sociétés sportives sur liste d'attente pour avoir une salle ? Comment est géré le planning des réservations des salles pour les sociétés extérieures à Nyon ?

L'outil actuel de gestion des réservations de l'ensemble des salles est « Planitech ». Quant aux salles de sport, la gestion se fait via des fichiers Excel simples. Dans une perspective de gestion conjointe de développement de la réservation en ligne, un nouveau logiciel « Citizen » est en cours de démarrage. La saisie des éléments utiles à sa gestion est en cours.

Les salles de sport du gymnase sont facturées par le Canton au prix de 20.- et sont facturées par la Ville à 5.-, ce qui représente donc un soutien de 15.- de la Ville, pour les usagers, pris sur le budget des loyers extérieurs.

Les sociétés sportives et associatives souhaitant une salle sont nombreuses ; aujourd'hui, 17 dossiers sont en attente.

En ce qui concerne le planning de réservations des salles pour les sociétés extérieures à Nyon, les critères d'attribution sont la localisation de la société « à Nyon » versus « hors Nyon » ainsi que le caractère « associatif » versus « privé » et l'inclusion ou non des jeunes au sein de ces sociétés.

4. Collaboration Ville de Nyon-UEFA

Bilan de la collaboration Ville de Nyon UEFA ? Bilan de la collaboration avec les sociétés sportives et l'UEFA ? Qui gère le plan d'occupation des terrains de sport au centre sportif de Colovray et quel est le bilan pour les sociétés sportives (rugby, football etc.) ? Comment se passe la relation entre l'UEFA et le service des espaces verts ? Quel est le statut des concierges du stade de Colovray ? Avec le recul, quels sont les dysfonctionnements à mettre en évidence et quelles sont les mesures prévues pour y parer ? Quel est le bilan financier pour 2011 de la prise en charge de Colovray par l'UEFA, en termes de revenus et de dépenses et par rapport à sa propre gestion du site ?

Le retour d'information de la part des utilisateurs, des clubs et des concierges est positif. Davantage d'activités et d'entraînements d'équipes sont programmés par l'UEFA, en particulier en lien avec le centre d'arbitrage. Une rencontre mensuelle est organisée entre le service et l'UEFA et la collaboration est excellente. Certains collaborateurs de la ville ont d'ailleurs souhaité et pu se « spécialiser » en gazon footballistique. L'utilisation des terrains a pu être augmentée ; les 3 concierges de la Ville resteront à l'UEFA une année de plus que les deux ans initialement prévus. En ce qui concerne l'utilisation des terrains, il est clair qu'il en manque, notamment pour le rugby ; il faut noter que ces terrains ne peuvent pas être utilisés de manière continue en raison d'exigences techniques.

D'un point de vue financier, l'économie ou non dépense réalisée par la reprise de Colovray via l'UEFA se monte à 675'908.- pour 2011 et est budgétée à 710'410.- pour 2012. Ces économies vont dans le budget général et la Municipale regrette qu'un fonds de réserve n'ait pas été réalisé en temps voulu.

5. Déploiement de la patinoire

Bilan de l'occupation de la patinoire ? Quelle collaboration avec le Hockey club ?

L'occupation de la patinoire et le budget de la patinoire sont stables pour ces deux dernières années avec un total d'environ 14'000 patineurs et un budget de 144'000.-. Celui-ci comprend en outre 100'000.- de location de l'infrastructure, 13'000.- d'électricité, 6'000.- de location de matériel, 25'000.- pour la gestion par le Hockey club. Cette collaboration semble être une « bonne affaire » pour les deux parties et une volonté de pérennisation se dessine, notamment avec le projet d'agrandissement pour l'hiver 2012-2013. La patinoire passera de 26m de long à 30m, la rendant ainsi plus utile pour le club. Il reste très clair pour le service des sports que cette infrastructure éphémère doit rester un lieu de loisirs pour tous et non un lieu de compétition.

La discussion s'est ouverte sur d'autres infrastructures, notamment la piscine du Rocher dont la rénovation est urgente et en main du Service architecture et bâtiment. La perspective d'une nouvelle piscine dans le quartier de Mangette a également été évoquée.

6. Accompagnement des manifestations

Combien de manifestations sont autorisées par année pour les associations ? Où en est la mise en place du portail vaudois pour les autorisations des manifestations ? Bilan des manifestations 2011 ?

Selon le « mot du Syndic » dans le guide à l'usage des manifestations, il y a environ 600 événements organisés chaque année à Nyon. Le portail vaudois POCAMA est en ligne mais demeure plutôt utile à de très grosses manifestations. Hormis ces dernières et les manifestations nécessitant une autorisation cantonale (manifestation sur le lac, plusieurs communes concernées), c'est la ville de Nyon qui répond aux demandes.

7. Activités de maintenance

Y a-t-il des concierges ou services d'entretiens venus d'entreprises privées ? Les concierges sont-ils affectés à un bâtiment ou à une zone ? Comment se passe la gestion des concierges pour les manifestations (entretien, facturation etc.) ?

En fonction de besoins liés à des ressources humaines manquantes (arrêt maladie, congé ou remplacement), il peut arriver que le service de conciergerie fasse appel à des entreprises privées. Les concierges sont rattachés à un site avec leurs équipes. Le système est en passe

d'être revu, notamment en ce qui concerne l'ouverture et la fermeture des salles et le service de piquet afin d'éviter de mobiliser trop de ressources.

CONCLUSION

Au terme de la visite du service des sports, des manifestations et de la maintenance, la sous-commission de la COGES a eu une très bonne impression des activités du service dans lequel il semble que les projets soient bien menés. Nous souhaitons que le service puisse rapidement disposer d'espaces adéquats. En particulier pour que l'accueil au guichet ne perturbe pas constamment le travail des collaborateurs et pour que le chef de service puisse bénéficier d'un lieu propice à la confidentialité nécessaire à l'exécution de certaines de ses tâches. Par ailleurs, le défi de la régionalisation nous semble être particulièrement important à relever pour le développement d'une politique sportive ambitieuse pour tous.

Introduction

La sous-commission de gestion chargée de rencontrer l'Office de la mobilité était composée de : Messieurs Victor Allamand, Patrick Buchs, Jean-François Fuglister et Alexandre Démétriadès (Président et rapporteur). Elle s'est réunie le mardi 27 mars 2012 dans les bureaux de l'Office de la mobilité et a entendu Mesdames Elisabeth Ruey-Ray (Municipale) et Naïma Mameri Khiat (cheffe de l'Office).

La sous-commission tient à les remercier pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité de leurs réponses.

Préambule

La Commission de gestion a choisi d'organiser cette rencontre parce qu'elle avait la volonté de connaître le fonctionnement de l'Office de la mobilité et d'apporter des réponses à de nombreuses questions que beaucoup de Conseillères et Conseillers se posent à propos notamment de la mobilité douce, des zones à vitesse modérée ou encore de la mobilité du point de vue régional.

La sous-commission a articulé ses interrogations autour de quatre thèmes relatifs à la mobilité pour rédiger des questions précises qui ont été transmises aux représentantes de l'Office avant la séance.

Thématiques abordées

1. Zones à vitesse modérée (p. 2-3)

- 1.1 Quel est le bilan de l'efficacité des zones à vitesse modérée ?
- 1.2 Comment s'harmonise, d'une part, la volonté d'introduire de telles zones et, d'autre part, la volonté d'augmenter la cadence des transports publics ?
- 1.3 Quel est l'impact des zones à vitesse modérée sur la circulation routière ?

2. Conseil Régional, Municipalité, Conseil communal (p. 3-4)

- 2.1 Comment évaluez-vous la relation entre la Municipalité et le Conseil régional ?
- 2.2 Comment a évolué le « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2012 » ?
- 2.3 Comment la Municipalité a retransmis les décisions prises par le Conseil régional au Conseil communal ?
- 2.4 Y a-t-il une collaboration avec des délégués à la mobilité d'autres villes ?

3. Mobilité douce, pistes cyclables (p. 4-5)

- 3.1 Quel est le bilan de l'inventaire mené par l'Office de la mobilité ?
- 3.2 Quelles sont les actions entreprises par l'Office pour créer des pistes cyclables ?
- 3.3 Pourquoi les couloirs pour cyclistes ne continuent pas jusqu'aux ronds-points et s'arrêtent environ 50 mètres avant ?

4. CFF et ville de Nyon (p.5-6)

- 4.1 Quel est le bilan de l'achat d'abonnements 1/2 et AG pour les membres de l'administration de la ville de Nyon ?
- 4.2 Où en sommes nous avec les cartes journalières que la Ville propose aux nyonnais ?

1. Zones à vitesse modérée

« L'introduction de zones 30 (vitesse maximale autorisée 30 km/h) est une manière déjà largement répandue pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers et diminuer en même temps le bruit et probablement la pollution de l'air. A Nyon, plusieurs quartiers connaissent déjà ce régime de vitesse et d'autres suivront ces prochaines années.

Plus récente et novatrice, la zone 20 ou zone de rencontre: ce type de zone s'applique aussi bien à des zones résidentielles qu'à des zones à forte fréquentation de piétons, notamment dans des centres-villes et autour des gares. »

Site officiel de la ville de Nyon, « vivre à Nyon », mobilité - Transport :

<http://www.nyon.ch/fr/vivre/mobilite-transport/zones-a-vitesse-moderee-20-et-30-kmh-991-5457>

1.1. Quel est le bilan de l'efficacité des zones à vitesse modérée ?

La ville de Nyon a déjà enregistré une baisse de la pollution de l'air dans les zones à vitesse modérée. Elle a pu également constater que la pollution sonore due au trafic routier dans ces mêmes zones a baissé de deux décibels. Ce constat peut paraître réjouissant quant à l'efficacité des zones 20 et 30 ; il est en réalité loin de remplir les objectifs que constitue l'introduction de telles zones. En effet, selon l'Office de la mobilité, « *l'harmonie entre cyclistes, piétons et automobilistes n'est pas encore acquise, de nombreux aménagements doivent encore être fait et la population doit encore apprendre que la vigilance prime dans ces zones* ».

En revanche, il ne s'agit pas de tirer des conclusions pessimistes. Les soucis mentionnés par l'Office trouvent une explication logique et peuvent être résolus.

La Norme V 85 et les zones à vitesse modérée

Une zone à vitesse modérée n'implique pas, dès son instauration, une limitation de vitesse à 20 ou 30 km/h que la police pourrait éventuellement contrôler et, en cas de dépassement, sanctionner. En effet, la limite de vitesse effective au moment de l'instauration d'une nouvelle zone à vitesse modérée est la même que pour toute autre route similaire ; 50 km/h.

Afin de pouvoir sanctionner une personne roulant au-dessus des 20 ou 30 km/h dans une zone à vitesse modérée, la vitesse de 85% des automobilistes qui la fréquente doit être de 20 ou 30 km/h (avec une tolérance de 5 km/h de dépassement). C'est le principe de la « Norme V 85 ».

Il ne s'agit donc pas de décréter que telle ou telle route est une zone 20 ou 30 mais bien d'aménager cette route pour qu'elle soit pratiquée de la sorte. Ici réside toute la problématique à laquelle l'Office de la mobilité est confronté lorsqu'il désire instaurer de nouvelles zones à vitesse modérée.

Pour pallier à ce problème fondamental, « *l'Office de la mobilité a son mot à dire dans chaque nouveau projet* », qu'il s'agisse de faire un nouveau plan de quartier, de réaménager une route ou encore d'exécuter des travaux quelconques ayant un impact sur ces zones à vitesse modérée.

Il est à noter que si le préavis n°43 est accepté par le Conseil communal, le projet qui sera réalisé à la route des Tattes d'Oie servira d'exemple à suivre pour le futur projet de réaménagements de routes en zone 20 ou 30. D'autres réaménagements semblables suivront.

1.2. Comment s'harmonise, d'une part, la volonté d'introduire de telles zones et, d'autre part, la volonté d'augmenter la cadence des transports publics ?

La circulation des bus et l'augmentation de la cadence de ces derniers ne sont pas incompatibles avec l'instauration de zones à vitesse modérée (en particulier les zones 30). L'augmentation de la cadence des bus est davantage tributaire d'un aménagement et d'une synchronisation efficace des feux de circulation que de la vitesse praticable sur d'éventuelles zones à vitesse modérée de la ville de Nyon.

Il convient tout de même d'ajouter que l'Office de la mobilité doit parfois arbitrer entre l'instauration d'une zone 20 et d'une ligne de bus si les travaux nécessaires à leur coexistence seraient trop importants.

Enfin, l'Office de la mobilité souhaite augmenter la formation des chauffeurs de bus afin qu'ils respectent au mieux les zones à vitesse modérée et qu'ils cohabitent en harmonie avec les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

1.3. Quel est l'impact des zones à vitesse modérée sur la circulation routière ?

Les zones à vitesse modérée permettent d'éviter le trafic de transit aux endroits où la circulation routière doit être modérée ; les alentours des écoles, les quartiers d'habitations, le centre-ville. Le but est de rendre ces lieux plus sécurisés, plus conviviaux et, dans la mesure du possible, de diminuer au maximum les pollutions occasionnées par les voitures.

La politique de stationnement appliquée parallèlement vise les mêmes objectifs.

Statistiques nyonnaises

Concernant la statistique des accidents en zone 30km/h, la police communale a enregistré :

- En 2010, 0 accident dans les zones 30 km/h, 76 accidents sur les routes à 50 km/h et 82 au total (60 km/h et 80 km/h).

- En 2011, 1 accident dans les zones 30 km/h, 57 accidents sur les routes à 50 km/h et 64 au total (60 km/h et 80 km/h). Par exemple, la police a enregistré en 2010, deux accidents sur le chemin des Plantaz, avant sa mise en zone 30 km/h, et 0 accident depuis. Il est également important de relever qu'au-delà du nombre d'accidents, il ressort des études et des statistiques que le risque pour un piéton de décéder lors d'un choc avec un véhicule qui circule à 30 km/h est de 10% et cette probabilité augmente à 70% si la vitesse du véhicule est de 50 km/h.

2. Conseil régional, Municipalité, Conseil communal

Lors de sa séance du 21 février 2011, le Conseil communal a accepté, à une large majorité et un avis contraire, le préavis n° 192 visant à accorder un crédit de Fr. 2'853'705 à la Commune afin de financer la participation de cette dernière au fonds spécial affecté du Conseil régional *Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015*. La sous-commission souhaitait, dans la cadre de ce préavis, poser quelques questions dont les réponses ont permis, tout d'abord, d'éclaircir la marge de manœuvre de la Municipalité au sein du Conseil régional, ensuite de connaître l'évolution du programme en question et enfin

d'éclaircir la relation entre la Municipalité et le Conseil communal au niveau de la communication.

2.1. Comment l'Office de la mobilité évalue la relation entre la Municipalité et le Conseil régional ?

La présence de la ville de Nyon dans le Conseil régional représente une grande charge de travail pour l'Office de la mobilité ; 20 % du travail effectué par sa responsable est uniquement consacré au Conseil régional. Cette importante participation est due au fait que, normalement, le Service de l'urbanisme est censé être « leader » dans les dossiers régionaux. En raison de l'absence de son chef de service, la responsabilité des dossiers régionaux a été déléguée à l'Office de la mobilité.

Du point de vue politique, la difficulté principale des représentants nyonnais au Conseil régional réside dans le double jeu qu'ils sont parfois condamnés à jouer en son sein ; d'une part piloter des projets d'envergure régionale qui ont un intérêt très global tout en essayant, d'autre part, de défendre les intérêts de la ville de Nyon et de ses habitants.

Du point de vue pratique, la relation avec le Conseil régional n'est pas encore bien organisée. Les usages des autres villes et villages sont en effet très différents selon leurs tailles et selon l'organisation de leurs administrations. Les représentantes de l'Office de la mobilité indiquent qu' « *il faut trouver le bon fonctionnement, ce qui commence à s'améliorer* ».

Enfin, du point de vue technique, l'Office de la mobilité participe activement aux projets du Conseil régional et gère parfois les dossiers traités par ce dernier.

2.2. Comment a évolué le « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2012 » ?

Au moment de la rencontre avec l'Office de la mobilité, 46 des 47 communes prévues dans le programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux avaient accepté ce dernier; il subsiste encore la commune de Bassins qui l'a refusé. Cinq communes ne faisant pas partie du district de Nyon participent également à ce programme.

Actuellement, une charte est en phase de ratification auprès de toutes les communes du district. Cette charte a pour but de vulgariser les normes relatives à la mobilité des transports publics (gendarmes couchés, arrêts de bus, etc...) dans toute la région et ainsi de permettre aux communes de fonctionner de concert en matière de transports régionaux.

2.3. Comment la Municipalité a retransmis les décisions prises par le Conseil régional au Conseil communal ?

La Municipale en charge de l'Office de la mobilité concède que la communication entre la Municipalité et le Conseil communal est un problème, elle souhaite d'ailleurs trouver une meilleure solution ; il s'agirait d'établir un juste équilibre entre une pléthore d'informations aux conseillères et conseillers communaux et une absence de communication.

La complexité croissante des dossiers traités et la nécessité d'un suivi de ces derniers requièrent également un investissement des membres du Conseil communal.

La problématique de la communication relève entre autre d'une question de temps et d'énergie que les acteurs de la vie politique nyonnaise seraient prêt à consacrer à cette tâche.

2.4. Y a-t-il une collaboration avec des délégués à la mobilité d'autres villes ?

Mme Mameri Khiat relève que, dans l'idéal, les cheffes et chefs de services ou d'offices aimeraient se rencontrer plus souvent en établissant une sorte de réseau de délégués à la mobilité. Malheureusement, elle relève également que le temps à sa disposition ne le lui permet pas. Certes, la cheffe de l'Office possède un réseau professionnel qui lui permet de contacter d'autres personnes du métier mais elle ne peut le faire qu'en urgence lorsqu'il s'agit de répondre rapidement à des interrogations « de dernière minute ».

3. Mobilité douce, pistes cyclables

Lors de deux séances de commission « ad hoc » (vélo en libre service, fin 2010 et nouveaux abris vélo à la gare, février 2011), les représentantes de l'Office de la mobilité ont fait état d'un travail d'inventaire du réseau cyclable et de la mobilité douce qui était en cours de réalisation par un bureau technique. La sous-commission souhaitait connaître l'évolution de ce dossier sur la période fin 2010-2011.

3.1. Quel est le bilan de l'inventaire mené par l'Office de la mobilité ?

En 2011, l'Office de la mobilité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour mener une étude sur la mobilité douce en ville de Nyon. La collecte d'informations, menée avec l'aide de l'association PRO VELO, a permis de relever et de cartographier tous les « points noirs » du parc routier de la ville ; les zones où le cycliste n'est pas en sécurité en utilisant son vélo. L'étude s'est traduite par l'élaboration de deux cartes.

Premièrement, la cartographie d'un réseau « prioritaire » qui indique les travaux à faire en urgence et qui devrait notamment permettre aux pendulaires de venir au centre-ville à vélo. Deuxièmement, la cartographie d'un réseau « optimal » qui servira de référence dès que de nouveaux travaux devront être faits en ville.

Actuellement le réseau dit « prioritaire » n'est pas cohérent et nécessite que l'Office de la mobilité s'y attarde et s'en préoccupe davantage. C'est à quoi ses représentantes s'attellent ; elles devraient déposer, à la fin 2012, un projet relatif aux pistes cyclables.

3.2. Quelles sont les actions entreprises par l'Office pour créer des pistes cyclables ?

Comme mentionné plus haut, une des actions menée par l'Office a été de faire un travail d'inventaire du réseau cyclable actuel. A partir de cet inventaire, les actions à entreprendre se feront sur deux plans. Le premier, consistera à proposer concrètement des travaux à faire sur des points ou des tronçons de routes précis.

Le second, quant à lui, consistera à suivre des projets de réaménagement de routes en y insérant la question de la mobilité douce au fur et à mesure des nouveaux aménagements routiers.

Ce sera notamment le cas du préavis n°43 pour l'aménagement de la route des Tattes d'Oie et les deux préavis du même type qui suivront en 2012.

3.3. Pourquoi les couloirs pour cyclistes ne continuent pas jusqu'aux ronds-points et s'arrêtent environ 50 mètres avant ?

Cette pratique est censée permettre aux cyclistes de se positionner en tête de file à l'entrée d'un giratoire. Dans le cas contraire, ils resteraient coincés à droite et se feraient couper la route. L'Office de la mobilité concède que cette situation n'est pas idéale mais que l'aménagement général des ronds-points se fait de la sorte.

La question de la priorité aux cyclistes dans ces giratoires est un problème en ce sens que les usagers de la route, automobilistes ou autres, ne sont pas forcément au courant de la manière avec laquelle aborder une situation pareille. Il est également important de noter que les pratiques des cyclistes ne sont pas encore bien connues en ville de Nyon. C'est pourquoi la campagne de comptage d'avril 2012 intègre les cyclistes dans les données à récolter.

4. CFF et ville de Nyon

4.1. Quel est le bilan de l'achat d'abonnements 1/2 et AG pour les membres de l'administration de la ville de Nyon ?

Un rapport précis a été déposé en mai et dresse le bilan d'attribution d'abonnements aux membres de l'administration de la ville de Nyon pour les années 2010-2011.

Les représentantes de l'Office de la mobilité nous ont transmis les modalités d'attribution de ces abonnements :

Abonnement 1/2 tarif CFF : Cet abonnement est offert à tout membre de l'administration de la Ville qui le demande.

Abonnement AG CFF : La Ville contribue à raison de 1'000 francs pour tout achat d'AG par un membre de l'administration.

Abonnement Mobilis : La Ville contribue à raison de 300 francs pour tout achat d'abonnement de parcours Mobilis par un membre de l'administration.

Les modalités d'attribution de ces abonnements ne semblent pas constituer la formule idéale pour l'Office ; les conseillères et conseillers seront tenus au courant par le rapport de mai.

4.2. Où en sommes nous avec les cartes journalières que la Ville propose aux Nyonnais ?

Les cartes journalières proposées par la Ville ne sont pas vendues par l'Office de la mobilité mais par le Contrôle des habitants. Malgré cela, Mme Mameri Khiat a cherché et obtenu les informations auprès du Service compétent ; les cartes journalières continueront d'être vendues par la ville de Nyon.

En 2011, sur les 3650 cartes journalières disponibles (10 par jour), la Ville en a vendu 2930.

Conclusion

Lors de la séance avec Mesdames Ruey-Ray et Mameri Khiat, la sous-commission a pu constater que l'Office de la mobilité, bien qu'il soit encore en phase de recherche des repères nécessaires à un fonctionnement optimal, est incontournable sur nombre de dossiers relatifs au développement urbain de la ville de Nyon. Le travail mené par les membres est crucial à la fois pour notre Ville mais aussi pour l'ensemble de la Région qui connaît, entre autre, une croissance démographique spectaculaire depuis quelques années.

Il est rassurant de constater que les questions de mobilité prennent désormais une place importante au sein des décisions prises par la Municipalité et par le Conseil régional.

L'Office de la mobilité relève qu'il risque sensiblement de manquer d'effectifs dans les années à venir.

La sous-commission tient également à relever que l'atmosphère de travail et la qualité de la gestion au sein de l'Office de la mobilité sont bonnes.

La sécurité au port de Nyon

Qu'est-ce qui a été entrepris pour assurer la sécurité des biens dans le port de Nyon ?

Réponse : les aspects sécuritaires de ce port sont particulièrement difficiles puisque la principale liaison piétonne qui relie les centres d'intérêt du bord du lac traverse ce port très exigü ; il est ainsi facile d'accéder à une estacade, et de longer des bateaux amarrés (...). (...) Enfin, il devient indispensable de porter une nouvelle réflexion sur les rives du lac tout en considérant le projet de réaménagement du port (...) avec un vrai projet de requalification du bord du lac tout en traitant les questions de sécurité liées à des espaces publics fortement fréquentés.

Cette réponse du Service travaux et environnement convient à la sous-commission du port.

Questions sur le projet de réaménagement du port de Nyon

Une étude initiée par Travaux & Environnement a été présentée en janvier 2010 aux usagés nyonnais. Elle avait pour but de réaménager l'intérieur du port. En absence du plan directeur des rives du lac, le projet s'est avéré irréalisable.

Le fait que le Municipal, responsable de l'Urbanisme et des Travaux ait entrepris durant plusieurs années une étude de transformation du port paraît incompréhensible car il est notoire que l'absence de plan directeur empêche tout travaux au bord du lac et davantage encore sur le domaine public cantonal. Voir «Rapports de gestion» de la ville de Nyon 2010 à la page 178 et 2011 à la page 193.

Combien cela a-t-il coûté et à quels comptes les dépenses ont-elles été affectées ?

Réponse : en 2011, nous avons prévu une dépense de 40'000 francs dans le compte de fonctionnement 470.3185.00 pour poursuivre cette étude ; finalement, le projet étant gelé, il n'y eut aucune dépense.

Et depuis, qu'est-ce qui a été fait pour l'établissement du Plan Directeur des Rives ?

Réponse : l'Urbanisme souhaite proposer encore en 2012 à la Municipalité de réactiver l'étude du plan directeur des rives du lac.

La COGES n'est pas satisfaite par cette réponse, car une étude a été entreprise et elle n'a pas abouti. Par exemple, lors de la deuxième moitié 2010, il a été procédé à un forage à l'endroit retenu pour l'implantation future de la grue. Ensuite un spécimen de « catway » toujours visible à l'extrémité de la grande digue côté Lausanne a été installé en 2010-11, apparemment pour essai.

La COGES ne connaît toujours pas le montant de la dépense. Car malgré la réponse, dépense il y a eu.

Par contre elle se réjouit de savoir que le plan directeur des rives du lac va être réactivé. Elle sera très attentive à l'évolution de cet indispensable outil urbanistique.

Conclusion générale

Après une année 2011 où la COGES avait reçu des documents tardivement, la commission est satisfaite des relations entretenues avec la Municipalité et les services. En effet, lors de l'analyse des préavis bouclés, elle a pu constater que le service des finances avait suivi certaines recommandations de la commission. Les réponses reçues ont également été satisfaisantes. De plus, une discussion très constructive avec le chef de service devrait permettre de constater des améliorations pour la prochaine analyse de préavis bouclés.

En ce qui concerne, le rapport général, là aussi, les services ont respecté l'agenda négocié entre la COGES et le Secrétaire municipal. Les réponses ont également été, de manière globale, satisfaisantes. La commission constate que les services suivent de plus en plus certaines des recommandations de la COGES.

Les visites des services ont été également très constructives. La COGES a beaucoup apprécié la qualité des échanges.

Toutefois, à la suite de ces échanges et de l'analyse du rapport 2011, deux bémols persistent : Premièrement, la COGES se réjouit que la question de régionalisation prenne une importance dans notre politique actuelle et future. Malheureusement, la commission déplore que peu d'informations quant aux activités et aux décisions relatives au Conseil régional sont transmises aux conseillers communaux. Nous espérons que la discussion autour du préavis 34 répondra à cette lacune.

Le deuxième élément est lié à la gestion de l'Urbanisme. La COGES estime que, compte tenu des informations, la Municipalité est en voie de résoudre les problèmes liés au service. Toutefois, la commission de gestion regrette vivement que la Municipalité ait attendu, trop attendu, pour régler cette situation. La COGES restera attentive à la reconstruction de ce service.

Pour conclure, la COGES se plaît à relever la collaboration constructive avec la Municipalité. Elle est persuadée et espère que celle-ci se maintiendra pour les années à venir.

C'est pourquoi la commission unanime, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon,

vu le Rapport de gestion 2011,

ouï le Rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : d'approuver la gestion de l'exercice 2011 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion

Bürki Henriod Véronique
Favre Suzanne
Gaille Josette
Pasche Myriam
Trolliet Christine

Allamand Victor
Bieler Eric – Vice-Président
Buchs Patrick
Colomb Jacky – Secrétaire
Démétriadès Alexandre
Durand Gregory – Président
Fuglister Jean-François
Karlen Dominique
Vogel Jürgen
Udasse Christian